



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 17 Septembre 2008

Date de la convocation 10 Septembre 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges Brassens
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle BRIGNAC : M. JURQUET Henri, M. MARTINEZ Christian CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, Mme BENEZETH Ingrid, Mme JOUVE Monique, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie Hélène, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme DELEUZE Elisabeth, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M.SAEZ Gérard FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane, LIAUSSON : M. POUJOL Jean Louis, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M. OLLIER Pierre, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. DRUART David, M.ESTEVE Bernard OCTON : M. COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme PAULHAN : M. SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. LEBREAU Jean Jacques, PERET : Monsieur MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël SALASC : Mme FONT Chantal, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian VALMASCLE : Melle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M. ORMIERES Jean Louis</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. VIALA Daniel à M. OLLIER Pierre M.BARDEAU Francis à M.DRUARD David M.MILLET Stéphane à M.DUPONT LAURENT M.COSTES Jean à Mme FONT Chantal M. VALENTINI Gérald à Melle VALENTINI Martine</p>		

Objet : Désignation d'un représentant remplaçant Monsieur le Président à l'assemblée de désignation des 3 représentants des établissements publics de coopération intercommunale au sein du conseil d'administration de l'établissement public foncier d'Etat en Languedoc Roussillon.

Monsieur CAZORLA rappelle aux membres du conseil que l'établissement public foncier d'Etat en Languedoc Roussillon a été créé par décret du 2 Juillet 2008.

Il précise que le 3 Octobre prochain, l'assemblée devant procéder à la désignation des 3 représentants des établissements publics de coopération intercommunale au sein du conseil d'administration de cet organisme, se réunit en Préfecture.

Monsieur le Président de la Communauté de Communes siège dans cette assemblée de désignation.

Monsieur CAZORLA ajoute qu'il convient de désigner au sein du conseil communautaire, un membre qui remplacerait Monsieur le Président en cas d'empêchement et propose de désigner Monsieur Olivier BRUN.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur CAZORLA, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DESIGNE Monsieur Olivier BRUN pour remplacer Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Clermontais, en cas d'empêchement, à l'assemblée de désignation des 3 représentants des établissements publics de coopération intercommunale au sein du conseil d'administration de l'établissement public foncier d'Etat en Languedoc Roussillon

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.